

Mise en œuvre de la ZLECAF : Le processus suit son cours

La Zone de Libre Echange Continentale Africaine, vaste initiative du continent africain, suit le cours de sa mise en œuvre. Elle vise à contribuer à l'objectif de transformation structurelle de l'Afrique en stimulant le commerce intra-africain l'amenant à hauteur de 50 % d'ici 2022, alors qu'il est de l'ordre de 16% actuellement. Dans cet article, il s'agit de faire l'état des lieux des négociations et de dégager les décisions attendues des chefs d'Etats africains pour une bonne opérationnalisation de l'accord.

Au mois de janvier 2021, les différents pays, parties prenantes à la ZLECAF, avaient acté le démarrage effectif des échanges dans le cadre de l'accord. Cela intervenait alors que certains points des négociations étaient toujours en suspens et que les phases deux et trois faisaient l'objet d'une mutualisation dans le cadre de leurs négociations.

Pour rappel, il est attendu un niveau d'ambition de libéralisation tarifaire de 90%, les 10% de lignes tarifaires restants seront répartis comme suit : 7% pour les produits sensibles et 3% pour les produits de la liste d'exclusion (à condition que cette dernière ne dépasse pas 10 % de la valeur des importations intra-africaines). Il est également accordé un délai de 10 ans pour la libéralisation des 90% pour les PMA et 13 ans pour la libéralisation des produits sensibles. En ce qui concerne les négociations sur les services, une approche hybride qui combine l'établissement de listes d'engagement et la Coopération réglementaire est retenue. Les cinq secteurs prioritaires retenus à cet effet étant : les services fournis aux entreprises, les services de communication, les services financiers, les services relatifs au tourisme et aux voyages, les services de transports.

A ce jour, 41 pays dont trois (3) unions douanières (dont la CEDEAO) ont soumis leurs offres tarifaires initiales. On note également que 33 offres initiales en matière de commerce des services dont celle de la CEDEAO ont été communiquées. En ce qui concerne les règles d'origines, celles actuellement convenues couvrent 86% du nombre total des sous-positions



Un délai de 10 ans pour la libéralisation des 90% pour les PMA et 13 ans pour la libéralisation des produits sensibles.



tarifaires du SH et 92% en moyenne du commerce intra-africain pour la période 2017-2019.

Le Conseil des Ministres a décidé d'établir les comités sur les questions des phases II et III des négociations sur la ZLECAF. Les travaux pilotes sur les instruments de la phase opérationnelle de la ZLECAF portent également sur la mise en place d'un Observatoire africain du commerce (ATO) et du mécanisme pour l'identification et l'élimination des barrières non tarifaires (BNT).

Afin de parvenir à une mise en œuvre efficace de l'accord, il est attendu un certain nombre de diligences de la part des chefs d'Etats. Il s'agit entre autres de :

- Conclure les questions en suspens relatives aux règles d'origine, aux offres tarifaires et aux engagements spécifiques en matière de commerce des services ;
- Conclure les négociations relatives aux questions de la deuxième et troisième phase en décembre 2021 ;

- Poursuivre de Mise en place des organes d'appui à la mise en œuvre de la ZLECAF : recrutement et transferts dans le cadre du secrétariat de la ZLECAF ;
- Opérationnaliser les instruments de la mise en œuvre de négociations en ligne : projet Mansa et plateforme de paiement et de règlement numérique, Observatoire Africain du Commerce (ATO), mécanisme sur les BNT.

Ces mesures devraient permettre au continent africain de démarrer pleinement les échanges commerciaux intra-africains afin de parvenir à réaliser tout le potentiel attendu de la ZLECAF gage d'une Afrique prospère. Pendant ce temps, le secrétariat de la ZLECAF est en train de s'installer et son secrétaire général, Wamkele Meme est en train de se déployer un peu partout à travers le continent afin de veiller à ce que les conditions d'un bon décollage de la phase opérationnelle soient réunies. ▶

Texte : ENDA CACID



Réunion entre les délégations chinoise et rwandaise du FCSA en 2018.
(Photo : Bureau du Président du Rwanda).



FOCAC 2021, le Sénégal à l'honneur

Le Sénégal accueillera le huitième Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC) au mois de novembre 2021. Ce forum, qui constitue un rendez-vous important dans l'agenda diplomatique des pays africains et de la Chine revêt un caractère particulier en cela que le précédent FOCAC s'était terminé avec de forts engagements. Il intervient également dans un contexte marqué par de profonds bouleversements économiques, sociaux et sanitaires causés par la survenue de la pandémie de la COVID-19.

A l'occasion de l'installation du comité national FOCAC, Madame le ministre des Affaires Etrangères du Sénégal a déclaré que « la conférence de Dakar va dégager des perspectives nouvelles ». Concrètement, il s'agira dans le contexte du COVID-19, de garder intact l'importance de l'apport de la Chine qui a été, ces deux dernières décennies, le premier pays pourvoyeur de financements et de développement en Afrique. Cela, dans des domaines tels que les infrastructures, le commerce, l'agriculture, l'énergie, la santé, l'industrie, les technologies de l'information et de la communication, la paix et la sécurité, l'éducation, entre autres.

De son côté, Monsieur Wang Yi, conseiller d'Etat et ministre des Affaires étrangères de la Chine, a déclaré que la prochaine session du Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC) de Dakar, offrirait de nouvelles opportunités pour aider l'Afrique à vaincre le COVID-19 et à renforcer sa capacité de gouvernance en matière de santé publique. Ce d'autant plus que la Chine a commencé à fournir des vaccins contre le COVID-19 à 35

pays africains et à la Commission de l'Union africaine, a fourni près de 120 lots de fournitures d'urgence à l'Afrique et a envoyé des équipes d'experts médicaux dans 15 pays africains pour les aider à lutter contre la pandémie.

Ce FOCAC permettra de faire le bilan de la mise en œuvre des engagements pris lors des derniers forums, aidera à la mise en place de nouvelles approches de coopération pouvant soutenir des politiques de relance des secteurs touchés par la crise et prendra en compte les aspirations du continent contenues dans l'agenda 2063.

Cela, d'autant plus qu'il intervient dans un contexte de mise en œuvre de la ZLECAf, dont l'ultime objectif est de favoriser le développement du commerce intra africain en amoindrissant la dépendance du continent vis-à-vis de ses partenaires. Cela passera par une transformation structurelle de l'Afrique permettant une stimulation du commerce intra-africain en l'amenant à hauteur de 50 % d'ici 2022, alors qu'il est de l'ordre de 16% actuellement.

La croissance exponentielle des échanges commerciaux entre l'Afrique et

la Chine est le principal révélateur de l'importance que ces deux partenaires représentent l'un pour l'autre. Le commerce sino-africain a atteint plus de 208 milliards de dollars, soit plus de 20 fois son niveau de 2000. En plus, la Chine est restée, consécutivement durant 11 ans, le premier partenaire commercial de l'Afrique, contribuant à plus de 20% à la croissance économique du continent¹.

Comprenant l'importance du forum à venir, des acteurs non étatiques dont ENDA CACID, avec l'appui d'OSIWA, sont en train de se réunir autour d'un cadre large et dynamique afin de faire entendre la voix de la société civile.

Pour rappel, le FOCAC, créé à l'initiative de la Chine en 2002, est une enceinte d'échanges et de discussions qui regroupe la Chine, l'Union africaine et 53 pays africains. Il se réunit tous les 3 ans alternativement en Chine ou dans l'un des pays membres africains. Son objectif est, via la conclusion d'accords d'entraide, diplomatiques et commerciaux, de renforcer la coopération entre Pékin et ses partenaires africains. ▶

Texte : ENDA CACID

¹ Interview de l'ambassadeur de la République Populaire de Chine au Sénégal accordée à la RDV, au Sénéweb et à la CCTV lors du 20e anniversaire du Forum sur la Coopération.

Ecogas Mines and Oil Forum (ECOMOF) : Une Plateforme pour la promotion du secteur extractif en Afrique de l'ouest



Offrir l'opportunité au Niger de promouvoir tout son potentiel en la matière ainsi que les nouvelles opportunités d'investissement qui font du pays un marché des plus attractifs dans les secteurs minier et pétrolier de la sous-région.

Après Accra en 2015 et Abidjan en 2018, la capitale nigérienne accueillera, du 1er au 3 décembre prochain, la 3e édition du Forum des Mines et du Pétrole de la CEDEAO (Ecogas Mines and Oil Forum, ECOMOF 2021). Placé cette année sous le thème de l'intégration des industries minières et pétrolières dans le développement des chaînes de valeurs régionales, l'évènement qui réunira les principaux décideurs des secteurs public et privé de l'industrie des deux domaines d'Afrique de l'ouest ainsi que des investisseurs internationaux du domaine, offre également l'opportunité au Niger de promouvoir tout son potentiel en la matière ainsi que les nouvelles opportunités d'investissement qui font du pays un marché des plus attractifs dans les secteurs minier et pétrolier de la sous-région. C'est dans l'optique de promouvoir le développement du potentiel minier et pétrolier que les chefs d'Etat et de gouvernement de

la CEDEAO ont institué l'ECOMOF dont le but est de rassembler sur une plate-forme unique toutes les parties prenantes des secteurs des mines et du pétrole des Etats membres de la CEDEAO et aussi des autres continents pour un dialogue inclusif et participatif sur la manière de renforcer leur développement vers le bien-être de la communauté.

Il convient de rappeler que l'ECOMOF est une initiative de la Commission de la CEDEAO qui, le 8 octobre 2010, a recommandé au cours de la réunion des ministres responsables du développement des ressources minérales à Monrovia au Liberia, la tenue d'un Forum régional des mines et pétroles dans le cadre des activités de promotion et de développement des potentiels minier et pétrolier des Etats-membres. ▶

Texte : ENDA CACID



Une Entente transfrontalière entre le Sénégal, la Gambie et la Guinée-Bissau pour consolider les acquis en matière de libre circulation des personnes et des marchandises

Un Atelier d'élaboration de pactes transfrontaliers de développement durable, avec en toile de fond la thématique « Quel engagement des acteurs pour garantir la libre circulation des personnes et des marchandises dans les pays de la CEDEAO, en particulier entre le Sénégal, la Gambie et la Guinée-Bissau ? » s'est tenu les 1er et 2 Octobre 2021 à Ziguinchor (Frontière entre le Sénégal et la Guinée-Bissau). La rencontre est à l'initiative d'Enda CACID. L'atelier avait pour objectif de sceller une entente transfrontalière relative à l'engagement des acteurs de l'intégration des trois pays (Sénégal, Guinée-Bissau et Gambie) quant au respect des protocoles et règles qui régissent la libre circulation des personnes et des marchandises dans cet sous espace. L'atelier a vu la par-

ticipation d'une trentaine de personnes composées de transporteurs, de commerçant(e)s, d'élus locaux, d'acteurs de la société civile, des médias, de représentants des forces de défense et de sécurité, entre autres, venus du Sénégal, de la Gambie et de la Guinée-Bissau.

Après avoir passé en revue les enjeux et les défis relatifs à la mobilité des personnes et des marchandises dans ce sous-espace (Sénégal, Gambie et Guinée-Bissau), Les différents acteurs se sont engagés à consolider les acquis dans un pacte dénommé « Entente transfrontalière pour l'intégration et le développement durable entre le Sénégal, la Gambie et la Guinée-Bissau ». Le contenu de ce pacte est présenté dans l'encadré ci-dessous :

Nous, Citoyens de la CEDEAO et acteurs de l'intégration, représentants d'organisations socioprofessionnelles de transporteurs, de commerçants, y compris de femmes commerçantes, d'associations de la société civile et d'organisations communautaires transfrontalières, d'élus locaux ainsi que des agents publics, notamment les forces de police, des douanes, de la gendarmerie et des Eaux-et-Forêts du Sénégal, de la Gambie et la Guinée Bissau ;

Réunis à Ziguinchor, Sénégal, du 01 au 02 octobre 2021 dans le cadre d'un processus de concertation multi-acteurs conduit par Enda CACID en trois étapes ;

CONSIDÉRANT le Traité fondateur de la CEDEAO, le Traité révisé de la CEDEAO et les différents protocoles, règlements, directives, etc. volontairement adoptés et signés par les Chefs d'États de la CEDEAO, consacrant (i) la citoyenneté des ressortissants des États membres de la CEDEAO, (ii) la libre circulation des personnes, des biens et des services, (iii) le droit d'établissement et de résidence, (iv) le droit à la santé, à l'éducation, à l'alimentation, à la liberté d'expression, à la démocratie, à la justice, etc. ;

CONSIDÉRANT la Vision 2020 de la CEDEAO qui avait pour objectif de consacrer le passage de la CEDEAO des États à la CEDEAO des Peuples ainsi que la Vision 2050 élaborée pour renforcer l'intégration régionale et conduire les transformations économiques, politiques et sociales en Afrique de l'Ouest ;

CONSIDÉRANT que la libre circulation des personnes, conformément aux règles communautaires établies et la facilitation des échanges constituent un puissant facteur pour l'atteinte des objectifs de développement durable de toute la communauté ;

REGRETTANT les résultats encore faibles de l'intégration, qui se manifestent par les nombreuses difficultés vécues par les citoyens lors de leurs passages aux frontières et sur les corridors et le manque d'infrastructures, y compris entre le Sénégal, la Gambie et la Guinée-Bissau ;

NOTANT l'attachement indéfectible des Citoyens de la CEDEAO au renforcement de l'intégration régionale, comme moyen permettant d'accélérer le processus d'un développement régional solidaire et d'atténuer les menaces et défis extérieurs sur les pays de la communauté, notamment le Sénégal, la Gambie et la Guinée-Bissau ;

Scellons solennellement cette entente transfrontalière pour le renforcement de l'intégration régionale, la libre circulation des personnes et des biens et la poursuite des objectifs de développement durable entre les trois pays. Par cette entente, nous nous engageons à :

CONCERNANT les Forces de défense et de sécurité ;

- 1.** Encourager la collaboration entre les forces de défense et de sécurité des trois pays pour rendre possible le partage d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques favorables à la libre circulation des personnes et des marchandises ;
- 2.** Privilégier le dialogue avec les usagers et citoyens de la communauté lors des opérations de contrôle et de surveillance qui sont nécessaires pour assurer la sécurité des biens et des personnes, surtout dans un contexte régional instable ;
- 3.** Dénoncer et réprimer les tracasseries et toutes actions contraires aux règles venant d'agents indélélicats et qui auraient pour effet d'impacter négativement les droits des ci-



toyens de la communauté à circuler sans entraves ;

CONCERNANT les organisations et associations de commerçants et de transporteurs ;

- 4. Former et informer les commerçantes et les transporteurs qui traversent les frontières sur les obligations légales liées à la circulation des marchandises et des personnes ;
- 5. Respecter les règles liées au voyage et au transport des marchandises et des personnes et disposer des documents requis ;
- 6. Favoriser le dialogue et la concertation lors des interactions avec les agents publics ;

CONCERNANT les organisations de la société civile (associations de femmes, de jeunes, organisations transfrontalières, etc.) ;

- 7. Simplifier les textes de la CEDEAO et les rendre accessibles aux usagers ainsi qu'aux agents publics, notamment ceux portant sur les documents de voyages, les procédures de dédouanement des marchandises, le transit routier, l'assurance CEDEAO, etc.
- 8. Produire les informations nécessaires aux voyageurs et les diffuser largement à, travers des dépliants d'information, des panneaux, des émissions radiophoniques et tout support visuel nécessaire, etc.
- 9. Mettre en place des mécanismes d'assistance au niveau des frontières pour accompagner les usagers et renforcer les outils existant comme le numéro vert mis en place par Enda CACID au niveau de la Maison des Citoyens de la CEDEAO ;

- 10. Mener un plaidoyer au niveau local, national et à l'échelle de la CEDEAO pour l'application des textes régissant la libre circulation des marchandises et des personnes ;
- 11. Encourager et promouvoir les initiatives locales et transfrontalières visant à rapprocher les peuples et à renforcer l'intégration par le bas ;
- 12. Faciliter des concertations multi-acteurs entre les agents publics, la société civile, le secteur privé, les élus locaux et les associations de commerçantes, notamment les femmes et les jeunes et organiser ces concertations alternativement dans les trois pays ;
- 13. Mener un plaidoyer au niveau des autorités nationales et de la CEDEAO pour l'équipement et la modernisation des postes frontaliers en y érigeant les infrastructures et équipements indispensables (l'eau, l'électricité, le téléphone, internet, et des moyens de déplacement pour mener adéquatement le travail, etc.) et améliorer leurs conditions de travail ;
- 14. Mettre en place un mécanisme de suivi des actions et initiatives prises en faveur de la promotion du bon voisinage entre les trois pays et les évaluer régulièrement pour mesurer les avancées, les échecs et les défis.

Les acteurs publics, de la société civile, du secteur privé et les citoyens du Sénégal, de la Gambie et la Guinée Bissau, signataires du présente Pacte prendront désormais, ensemble, une part active dans la vie de la Communauté et assureront le suivi de sa mise en œuvre. ▶

Texte : ENDA CACID



Les femmes dans le commerce transfrontalier



La commission de la CEDEAO a organisé, les 23 et 24 août 2021 à Ouagadougou, un atelier régional en vue de valider son étude sur les commerçantes transfrontalières dénommée « Etude diagnostique sur le mouvement des commerçantes à petite échelle transfrontalière dans la CEDEAO ». En plus de la participation des Etats, la rencontre a enregistré la participation des organisations ressources comme ENDA CACID, Bordeless Alliance, Migra-consult et l'AFAO. L'objectif de l'atelier était de valider l'étude de la commission de la CEDEAO relative au mouvement des commerçantes transfrontalières en Afrique de l'ouest.

En Afrique de l'ouest, selon la Banque Mondiale, 40% de femmes sont dans le commerce transfrontalier ; 70 à 80% de celles-ci exercent dans le petit commerce transfrontalier et sont par ailleurs confrontées à des difficultés en lien avec les procédures douanières. Ainsi, en vue d'une simplification de ces procédures, la CEDEAO avec l'appui de la GIZ, a réalisé une étude pour mieux cerner les préoccupations et les besoins de ces femmes commerçantes frontalières. C'est dans cette dynamique qu'elle a organisé un atelier de validation de cette étude les 23 et 24 août 2021 à Ouagadougou. Cette rencontre a, entre autres, pour objectifs de discuter des résultats de l'étude, mettre en place un mécanisme de procédures douanières et de paiement simplifié spécifiquement pour les petites entreprises des femmes entrepreneuses transfrontalières, examiner la faisabilité des projets proposés. Venu représenter le président de la commission de la CEDEAO, son SEM Jean Claude Kassi BROU, le directeur de l'Union douanière et de la fiscalité de la commission de la CEDEAO, Salifou Tiemtoré, a rappelé que la tenue de cet atelier est une recommandation de la première réunion sur le renforcement des capacités des femmes qui a eu lieu à Abuja les 29 et 30 Novembre 2019. Il a par ailleurs souhaité que la réunion aboutisse à la mise en place d'un plan d'action réa-

liste qui faciliterait la circulation des marchandises issues du commerce transfrontalier des femmes à travers les frontières dans l'espace CEDEAO.

Les résultats de l'étude diagnostique sur le mouvement transfrontalier des femmes commerçantes à petite échelle ont révélé quelques résultats à savoir :

- En Afrique de l'ouest, les petits commerçants parcourent jusqu'à 400 km pour vendre leurs marchandises dans les pays voisins.
- Les taxes et les lenteurs renchérissent le coup des produits d'environ 219%, en d'autre terme le prix d'un savon peut plus que doubler lorsqu'il est transporté d'un port de Cote d'ivoire jusqu'à un marché de Ouagadougou
- Plus de 90% des commerçants d'Afrique de l'ouest connaissent mal les réglementations commerciales et que la plupart d'entre eux sont soumis à des procédures lourdes qui rallongent les délais de dédouanement, augmentent les couts et favorisent des pratiques abusives.
- La quasi-totalité des femmes commerçantes n'ont qu'un accès limité aux services financiers officiels.
- Les femmes sont inquiètes pour leur sécurité et insatisfaites des infrastructures aux marchés et aux frontières.

Au cours des débats, les participants ont fait mention de la transformation structurelle des économies des espaces trans-

frontaliers animée par les femmes. Faisant par ailleurs une connexion avec la zone de libre-échange continental, les participants ont noté que l'initiative en cours de la CEDEAO, sans nul doute balisera la voie vers une simplification harmonisée des procédures douanières qui à terme boostera le volume des échanges commerciaux et par conséquent la suppression des entraves à la libre circulation des personnes et des marchandises.

Au vu des besoins mis en évidence, l'étude a formulé des recommandations à opérationnaliser par la CEDEAO dans un plan d'action. Les principales recommandations s'articulent autour des points suivants :

- Bien structurer les femmes commerçantes à travers des associations formelles
- Faciliter les procédures douanières pour les commerçantes transfrontalières à petite échelle
- Mettre en place un service d'accueil et d'information des usagers au niveau des frontières et promouvoir les infrastructures marchandes.

Pour rappel, l'Etude diagnostique sur le mouvement des commerçantes à petite échelle transfrontalière dans la CEDEAO s'est focalisée sur trois corridors à savoir Abidjan-Lagos ; Dakar-Bamako et Conakry-Bamako. ▶

Texte : ENDA CACID



« L'une des principales recommandations de la visite a été le renforcement de capacité des forces de défense et de sécurité quant à la compréhension des textes communautaires qui régissent la libre circulation... »

Visite guidée à la frontière entre le Sénégal et la Guinée-Bissau

Une caravane d'observation et de sensibilisation a été organisée par les acteurs Des acteurs sénégalais, gambiens et bissau-guinéens sur la frontière entre le Sénégal et la Guinée.

Des membres des forces de défense et de sécurité, de la société civile, du secteur privé, des mouvements de femmes et de jeunes, etc. se sont en effet rendu à Mpack (Sénégal) puis à Diégui (Guinée Bissau) pour visiter les équipements et installations à la frontière. La visite a aussi servi à renouer les contacts entre les agents administratifs des deux pays.

Les participants ont constaté les conditions de travail assez difficiles dans lesquelles vivent les agents aux frontières. Ces conditions concernent principalement le manque d'équipement et d'infrastructures, y compris, l'eau, l'électricité et téléphone, internet, entre autres.

En termes de relations avec les usagers, la police des migrations note le transit permanent des voyageurs sans papiers à qui ils opposent le refus catégorique de traverser la frontière.

L'une des principales recommandations de la visite a été le renforcement de capacité des forces de défense et de sécurité quant à la compréhension des textes communautaires qui régissent la libre circulation des personnes et des marchandises d'une part et un plaidoyer fort auprès des autorités pour améliorer leur cadre de travail.

Par ailleurs la coopération entre forces de défense et de sécurité des deux cotés est bien entretenue et se doit d'être renforcée par les initiatives du CACID. ▶

Texte : ENDA CACID

Évaluation des effets de la pandémie de la Covid-19 sur la circulation des marchandises et des personnes sur les corridors de l'Afrique de l'Ouest

Avec l'appui de : **OPEN SOCIETY Initiative for West Africa**

JUIN 2021



Mahamadou Issoufou, le champion de la ZLECAF célébré par l'Afrique à Accra.



La Zlecaf et l'Union Africaine dévoilent une statue en l'honneur de Mahamadou Issoufou

L'ancien président de la République nigérienne, Issoufou Mahamadou, a été honoré ce 16 juillet, par une statue le représentant, au siège de la Zlecaf à Accra. Cette distinction est décernée à l'ex-chef d'État pour sa détermination à faire de la Zone de libre-échange continentale africaine, une réalité effective, et ceci, dès le 1er janvier 2022, malgré

les difficultés engendrées par la crise sanitaire du coronavirus

S'exprimant à ce sujet, Wamkele Mene, secrétaire exécutif de la Zlecaf, n'a pas tari d'éloges : « *Son Excellence Issoufou Mahamadou s'est donné beaucoup de mal pour diriger et superviser l'établissement et la mise en œuvre de la Zone de*

libre-échange continentale africaine. », a-t-il déclaré avant d'ajouter que cette statue constituait une commémoration durable de son rôle central, « *tant pour les générations actuelles que pour les générations futures d'Africains* ».

Dans son allocution, l'ancien président a dédié cette distinction au peuple nigérien et à toutes les générations de panafricanistes, avant de rappeler les objectifs de la Zone de libre-échange qui est de mettre fin à la balkanisation du continent, d'accroître le commerce interafricain et son potentiel économique. Il a ensuite appelé les décideurs du continent à œuvrer pour une implémentation rapide des réformes en vue d'accélérer le commerce intra-africain et booster la croissance économique. ▶

Texte : ENDA CACID

Agenda régional



■ **25-26-27 Novembre 2021 (Dakar, Sénégal)** : Atelier régional de formation sur le Plaidoyer pour la Facilitation des Echanges Commerciaux dans la CE-DEAO.

■ **28-30 Novembre 2021 (Dakar, Sénégal)** : Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC).

■ **30 Novembre-3 Décembre 2021 (Genève, Suisse)** : 12^{ème} Ministérielle de l'OMC.

■ **12 Décembre 2021**: Sommet des chefs d'Etats et de gouvernement de la CEDEAO.

■ **A partir de Janvier 2022** : Le Sénégal prend la présidence de l'Union Africaine (UA).

Centre Africain pour le Commerce, l'Intégration et le Développement (ENDA CACID)

Dakar, 73, Rue Carnot - BP : 6879 (Dakar-Etoile) - Tél. : +221 33 821 70 37
Email : info@endacacid.org - Site web : www.endacacid.org

Directeur de Publication : **Dr Cheikh Tidiane DIEYE**

Chargée de Projet : **Ndèye NIANG**

Coordonnateur : **Souleymane BARRO**

Conception : **Safari Graphic & Printing**

Avec l'appui de :

